



## La CGT demande que l'Assemblée des actionnaires du 8 Avril décide de participer à la Solidarité Nationale.

Le prochain dividende fixé à 2,04 euros sera détaché le 20 avril prochain à la suite de l'assemblée générale des actionnaires du 8 avril, et cela après une distribution de 2,67 euros puis 2,04 euros pour les deux exercices précédents.

L'an passé, les groupes cotés au Cac 40 ont battu un record historique. Quelques 60 milliards d'euros au titre des rachats d'actions et des versements de dividendes ont été généreusement octroyés à leurs actionnaires. Des milliards d'euros qui, en cette épidémie de la Covid-19 et en raison du manque de moyens dans les hôpitaux, donnent un écho encore plus retentissant. « Maintenant il faut faire un effort de solidarité nationale » avait annoncé le gouvernement qui disait avoir conscience du fait que, moralement, un nouveau versement massif de dividendes puisse choquer dans le contexte.



Dans le Contracting (Energies, Bâtiment, Routes), en perspective pour 2021, VINCI vise un chiffre d'affaires en hausse, très proche de l'année exceptionnelle de 2019. Le trafic autoroutier a été impacté essentiellement pendant la période de confinement total en mars. L'incertitude n'est que ponctuelle sur l'activité aéroportuaire. Ces activités restent très lucratives.

Dans la plupart des Entreprises de Vinci lors des Négociations Annuelles Obligatoires les Directions avaient comme consigne de proposer entre 0 % et 0,8 % au plus d'augmentation globale (moyenne pour l'ensemble des salariés). Ces augmentations de salaire sont indignes au regard de la bonne situation financière du groupe. Or, en 2021 même l'augmentation ridicule du SMIC de 0.99 % reste supérieure à celle de Vinci.

Tout au long de l'épidémie, les salariés ont continué à produire, contribuant ainsi à l'augmentation de richesses. Ils ont travaillé sur les chantiers au risque d'être contaminés, avec le stress, l'angoisse et tout ce qui est lié aux risques psychosociaux.

Dans certaines entreprises, une semaine de congés a été spoliée aux salariés pour le seul intérêt des entreprises.

Nous sommes loin du besoin des salariés, et de la compensation qui aurait été nécessaire due à la perte de revenu et d'indemnités diverses en raison de l'activité partielle. De plus, Vinci n'a pas hésité à se séparer de salariés en France et dans le monde pour en faire une variable d'ajustement.

**Il y a deux poids deux mesures... Aucune reconnaissance des efforts fournis par les salariés en comparaison du versement fait aux actionnaires de 2,04€ par dividende.**

Car pendant que des salariés souffrent, le PDG de **Vinci**, Xavier Huillard, a vendu 10.219 actions le 19 février 2021 pour un montant de 865.140 euros. Le Directeur Général adjoint en charge des finances, Christian Labeyrie, a fait de même pour un montant proche du million d'Euros.

Manifestement, la phrase « les seules vraies richesses sont celles que l'on partage » affichée fièrement dans le groupe ne semble pas avoir la même signification pour tout le monde...

**La CGT VINCI exige que l'effort soit partagé. Pour cela nous demandons une augmentation générale sur les salaires de 300€ pour toutes les catégories (Ouvriers / ETAM/ Cadres)**